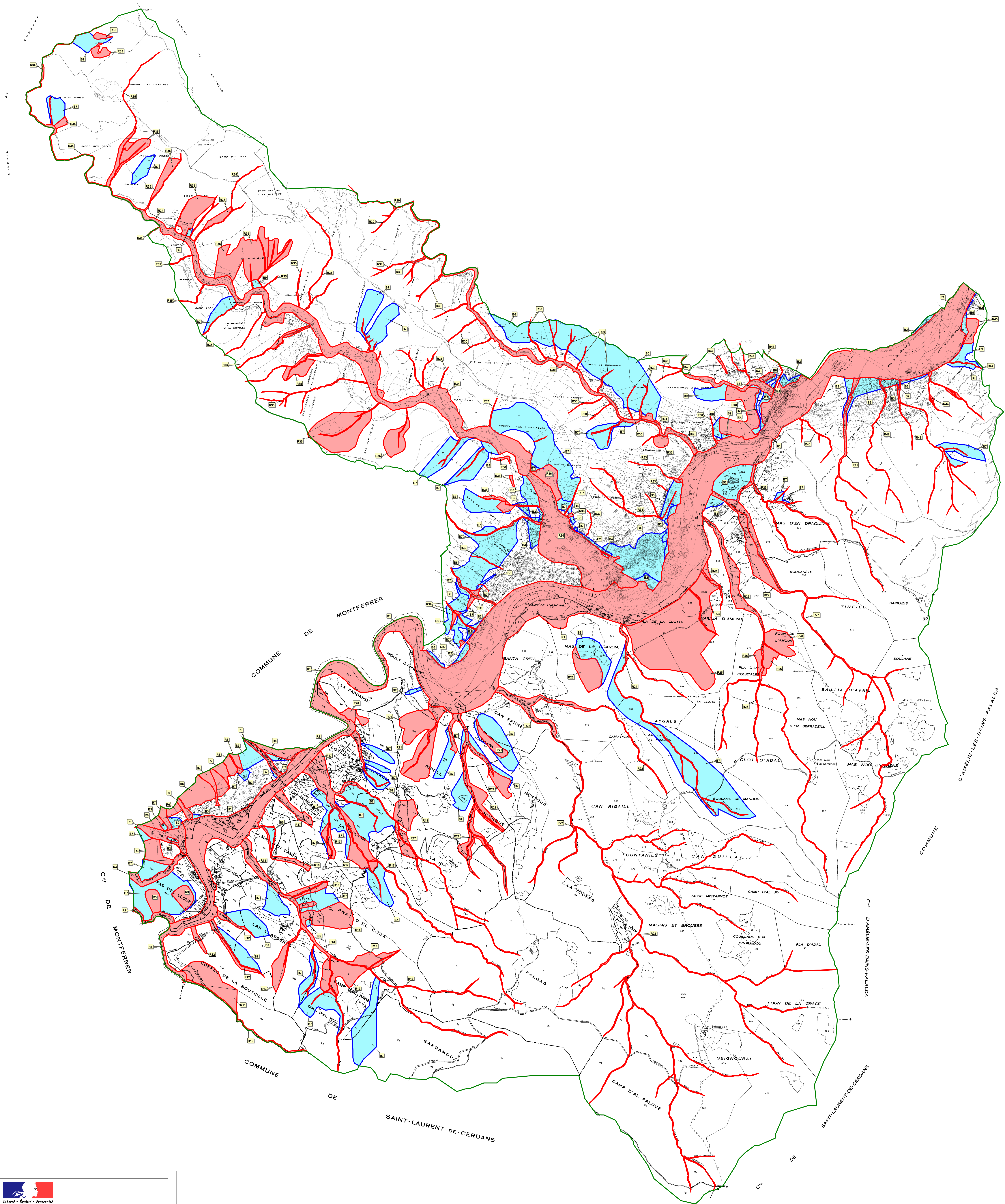




Commune d'Arles-sur-Tech

Plan de prévention des risques naturels
prévisibles (P.P.R.)

Plan n°1 (Nord)

R18

Numéro de zone

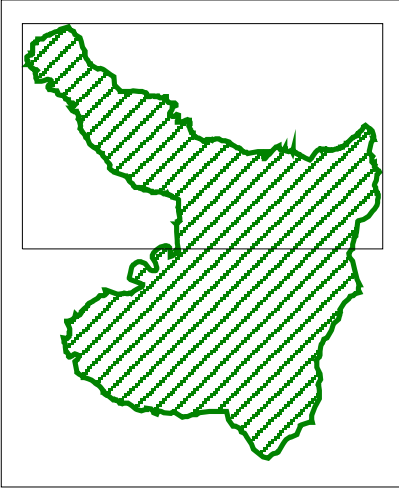
Zones directement exposées aux risques

zones à risque fort

zones à risque moyen et faible

Zones non directement exposées aux risques

Périmètre d'application du règlement P.P.R.



Prescription : 10 janvier 2000
Elaboration : avril 2003
Ajustements : juin 2006

Echelle : 1 / 10 000

Remarque : Le recul de précaution applicable à toute construction par rapport aux sommets de berges des cours d'eau et falaises, n'est pas systématiquement mentionné sur le plan par la zone rouge. Le recul est défini dans le Règlement du PPR au paragraphe IV.1.3 page 45

